



# PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS (PRCC)

CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean

*15 janvier 2025*



## Mot de la directrice

---

Le phénomène de l'itinérance est en expansion et touche toutes les communautés de notre région. Il prend racine dans des facteurs structurels et individuels. Il est nourri par la pauvreté, l'augmentation des inégalités sociales et la pénurie de logements abordables. Face à ce phénomène complexe, la mise en commun des efforts demeure un levier unique pour réduire efficacement l'itinérance.

C'est donc avec optimisme que j'accueille la responsabilité de réaliser une planification communautaire, et ce, en collaboration avec les acteurs clés de la communauté. Ce plan, *Plan de réponse communautaire aux campements* (PRCC), cible spécifiquement la clientèle vivant en situation d'itinérance hors refuge ou dans des campements de même que celle à risque imminent de basculer vers ce type d'itinérance.

Avec mon équipe et nos nombreux partenaires impliqués dans la lutte à l'itinérance, nous avons voulu avec ce plan communiquer clairement :

- Le territoire visé.
- Les orientations régionales et ses priorités.
- Les principes directeurs.
- Le plan d'investissements 2024-2026.

L'objectif général d'un plan communautaire est d'avoir une cohérence dans les lignes directrices qui mènent l'action. Cette planification a pour objectifs d'orienter les décisions par rapport aux priorités d'investissement, à la mise en œuvre des actions ainsi qu'à l'identification des résultats communautaires attendus et de déterminer les indicateurs utilisés pour en mesurer l'effet. Pour ce faire, la majorité des différents acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance sur le territoire ont mis en commun leurs expertises afin de convenir d'objectifs et de priorités d'intervention pour prévenir et réduire le phénomène de l'itinérance. Les orientations retenues sont le fruit d'une démarche concertée. Un chapitre est d'ailleurs dédié à ce sujet dans le présent document.

Il nous faut poursuivre nos actions concertées en gardant en tête que chaque petit geste compte et que c'est ensemble que nous arriverons à faire une différence dans la vie des individus en situation d'itinérance.

# 1. CONTEXTE RÉGIONAL

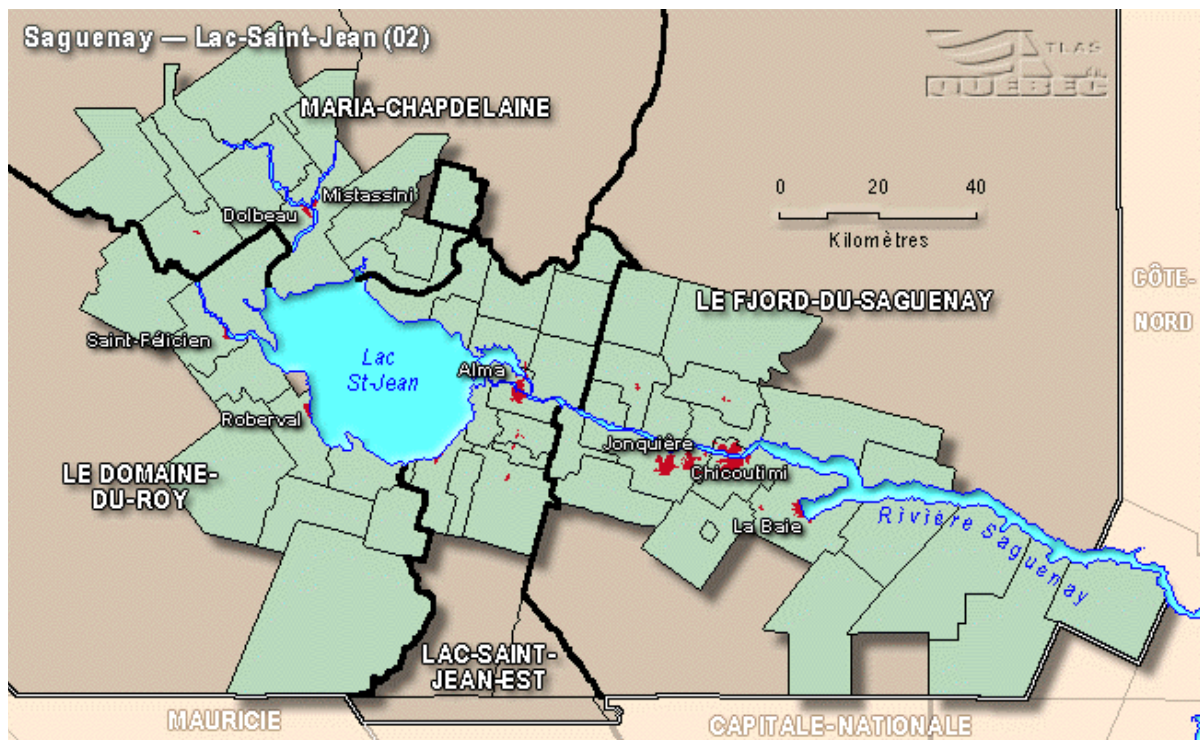
## 1.1 Description de la zone visée par le PRCC

Historiquement, nous constatons que le phénomène de l'itinérance se manifestait davantage par de l'instabilité résidentielle et du logement provisoire comme dormir sur le sofa d'un proche, habiter dans une maison de chambres, un centre d'hébergement transitoire, louer avec renouvellement mensuel une chambre de motel ou louer sans bail et demeurer dans un trop petit appartement avec de nombreuses personnes.

Nous constatons aussi que plusieurs personnes dans notre région vivent dans des endroits non conçus pour l'habitation humaine permanente c'est-à-dire en camping, dans des logements insalubres, occuper à 2 ou 3 une chambre dans une maison de chambre, dormir dans une chaufferie, dans des voitures, dans des camps de fortune en périphérie des municipalités, etc. Cette réalité s'est amplifiée et l'on voit apparaître aussi des campements, des personnes dormant dans les espaces publics (hall d'entrée, guichet automatique) dans les plus petites municipalités partout dans la région. Le phénomène, qui était plus urbain, se ruralise.

Dans le cadre du financement du Plan de réponse communautaire aux campements (PRCC), le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean en concertation de ces partenaires impliqués en itinérance a choisi de consolider le panier de services offerts dans les RLS les plus touchés par le phénomène.

Le cœur des services déployés se trouve à la Ville de Saguenay, une des communautés désignées par le programme Vers un chez-soi (VCS). De plus, considérant la mouvance des personnes en situation d'itinérance à travers la région, la complémentarité des ressources distribuées sur le territoire et le travail de collaboration déjà établi entre les organismes en itinérance, le plan couvrira la totalité des réseaux locaux de services de la région.



Plus précisément, les actions seront dispensées principalement dans les territoires de :

- Ville de Saguenay composée des trois secteurs (Jonquière, Chicoutimi et de La Baie).
- Ville d'Alma.
- Ville de Roberval.
- Secteur de Dolbeau.

## 1.2 Description de l'état de l'itinérance hors refuge et dans les campements

Prenons quelques instants pour définir les clientèles ciblées par le financement. Lors d'une consultation le 13 décembre dernier, les partenaires intersectoriels et communautaires ont confirmé leur adhésion aux définitions suivantes :

### **Personne vivant en campement**

Personne n'ayant pas de domicile fixe, s'abritant de façon précaire dans une construction temporaire et artisanale ou dans une tente au moment de la prise de contact.

### **Itinérance hors refuge**

Personne qui n'a pas de domicile fixe permanent et se trouve sans abri, dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine (ex.: voiture, squat ou espace public) au moment de la prise de contact.

### **Personne à risque imminent de basculer en itinérance hors refuge ou dans des campements**

Personne n'ayant pas de domicile fixe hébergée provisoirement :

- chez la famille ou des amis;
- dans une ressource d'hébergement d'urgence;
- dans un refuge pour femmes victimes de violence conjugale;
- dans une ressource de transition;
- dans un centre de thérapie;
- dans un centre de réadaptation en dépendance;
- dans un centre de crise;
- dans un centre hospitalier;
- dans un établissement de détention;
- dans une ressource d'hébergement pour jeunes en difficulté;

et dont la sortie ne débouchera pas sur un plan de transition amenant la personne vers un chez-soi.

À la lumière de ces définitions, il devient plus clair de faire le portrait des réalités vécues par les communautés touchées par ces types d'itinérance et nous ne pouvons qu'affirmer que ce phénomène est en pleine expansion.

Nous avons constaté une augmentation importante des personnes vivant en campement ou en situation d'itinérance hors refuge sur tout le territoire, et ce, surtout depuis les deux dernières années. Plusieurs campements sont apparus, visibles de tous, près des centres-villes, mais aussi dans des zones plus éloignées de ceux-ci. Cette nouvelle visibilité trouble le grand public. Les services de police reçoivent beaucoup de signalements, parfois par empathie, souhaitant que de l'aide parvienne à ces personnes hébergées précairement, mais aussi, motivés par des préjugés.

Nous observons présentement, en décembre 2024, une dizaine de campements dans le secteur du centre-ville de Chicoutimi et une quinzaine de personnes dans un lieu non conçu pour l'habitation humaine. Plusieurs autres signalements ont aussi émergé dans différents secteurs de la région. Il faut noter que la période hivernale est bien démarrée au Saguenay-Lac-Saint-Jean avec plusieurs nuits en bas de moins 20°C, ce qui rend difficile la vie en campement.

De plus, il ne faut pas passer sous silence le secteur de Roberval, secteur qui a moins de 10 000 de population, mais qui vit avec une réalité d'itinérance où la population provenant des communautés autochtones est surreprésentée. Comme déjà cité, Roberval est le lieu d'accueil naturel pour les personnes de la communauté d'Opitciwan qui vit depuis plusieurs années des situations de détresse importante comme peut illustrer la vague de suicides, il y a quelques années. De plus, comme dans d'autres communautés, ils vivent dans des maisons surpeuplées et, lorsqu'ils fuient la détresse vécue dans certaines communautés des Premières Nations et arrivent en ville, ils se butent à la crise du logement et doivent composer avec les préjugés. De plus, Roberval est aussi un lieu d'accueil pour la communauté innue voisine, Mashteuiatsh. En ce sens, les services proposés doivent inclure une approche de sécurisation culturelle.

Voici des statistiques d'utilisation des refuges de nuits du 1<sup>er</sup> avril au 13 décembre 2024. Pour celui de Dolbeau, un arrêt de service a été imposé du 1<sup>er</sup> mai au 21 décembre 2024, ce qui a créé une distorsion dans les statistiques.

	Refuge de nuit - Chicoutimi (ville de Saguenay) (173 092 pop.)	Refuge de nuit - Alma (+/- 30 000 pop.)	Refuge de nuit - Roberval (<10 000 pop.)	Refuge de nuit - Dolbeau (+/- 30 000 pop.)
Capacité en nb. de places	20, mais 12 places financées avant PRCC	9	12	6 plus 2 places de débordement
Durée d'ouverture en nuits	257	257	257	
Nombre total de nuitées enregistrées	3 699	603	1 769	
Personnes différentes ayant utilisé les services	222	53	100	
Nouveaux usagers	136	45	79	

Les refuges sont de nouveaux services qui ont pignon sur rue depuis l'hiver 2023-2024 et, malheureusement, nous n'avons pas l'historique afin de chiffrer les augmentations réelles ou perçues.



## 2. CONSULTATION DES PARTENAIRES

Un élément clé de l'élaboration de plan de réponse communautaire aux campements (PRCC) est la collaboration des partenaires œuvrant en itinérance incluant notamment les municipalités. L'objectif de cet exercice est d'assurer une planification coordonnée, une communication claire et l'adhésion de la communauté aux mesures mises en place. C'est en réponse à cet objectif que cette section illustrera les mécanismes de consultation qui ont permis la co-construction de ce plan.

### 2.1 Description de la structure de gouvernance et de concertation

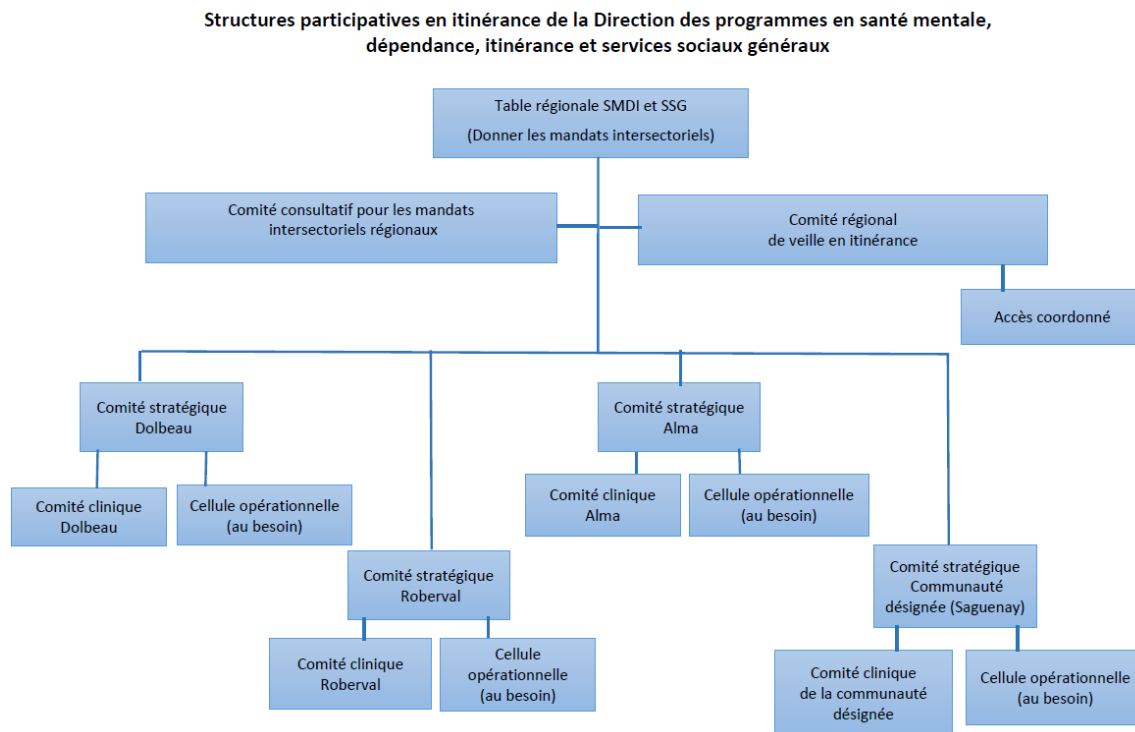
La région possède une bonne structure de concertation qui fait aussi office de structure de gouvernance pour les différents plans d'action encadrant les services dédiés aux personnes en situation d'itinérance.

La structure participative en itinérance est présente afin de :

- Garantir que chaque partenaire impliqué dans la lutte à l'itinérance s'engage activement à générer et à promouvoir des initiatives intersectorielles.
- Stimuler la collaboration concertée entre les partenaires dans la prestation des services.
- Partager l'information de manière efficace et collaborer entre eux;
- Veiller à maintenir un regard bienveillant du phénomène de l'itinérance au sein des partenaires.
- Produire des avis sur les actions prioritaires à mettre en œuvre.

## Structures participatives en itinérance de la Direction des programmes en santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux

Cette structure est en redéfinition et est le modèle proposé aux partenaires. Il est partiellement implanté et devrait être déployé complètement en janvier 2025.



## Table régionale en santé mentale, dépendance, itinérance et Services sociaux généraux

Ce comité chapeaute l'ensemble de la structure et est l'instance de gouvernance du PRCC.

### Le mandat habituel de cette table est de :

- Produire des avis sur les actions prioritaires à mettre en œuvre qui permettront d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la continuité des services et convenir des meilleurs acteurs qui pourraient les mettre en œuvre.
- Favoriser l'utilisation optimale des ressources disponibles.
- Stimuler la collaboration concertée entre les partenaires dans la prestation des services.

- Favoriser l'interface avec d'autres problématiques associées à la santé mentale, à la dépendance et à l'itinérance.
- Inviter, au besoin, des partenaires.
- Un représentant de la table siègera sur les tables locales ainsi que les autres comités associés à la table et assurera une communication fluide.
- Donner des mandats aux différents comités associés à la table.
- Au besoin, des groupes de travail peuvent être mis en place pour la réalisation de certaines activités.

Dans le cadre du PRCC, elle veillera au progrès des actions, suivra les résultats des indicateurs et évaluera si l'atteinte des cibles est sur la bonne voie. Sinon, elle recommandera des ajustements afin de respecter les engagements pris.

## Comité régional de veille en itinérance

### Objectif du comité

Sous la responsabilité de la coordonnatrice en santé mentale jeunes, dépendance et itinérance, le comité régional de veille en itinérance vise à rassembler les partenaires touchés par l'itinérance. Le comité assure une vigie sur les enjeux et assure le transfert d'informations et la concertation entre les partenaires. Il voit à maintenir actifs les plans d'action par RLS liés au comité stratégique et opérationnel et à coordonner différents comités de travail pour donner suite aux enjeux soulevés.

### Membres

- Un représentant par OC financé qui connaît bien la réalité vécue, pas nécessairement des gens décisionnels.
- CIUSSS santé mentale, dépendance, itinérance et Services sociaux généraux.
- Organisme(s) dispensant des services ou de l'hébergement en itinérance.
- Organismes communautaires.
- Offices d'habitation.
- Policier impliqué en itinérance.

# Comité consultatif pour les mandats intersectoriels régionaux

## Mandats

Le comité est une instance-conseil aux différentes organisations qui la composent et à la structure participative. Il a pour mandat de mettre de l'avant les actions afin d'actualiser la **Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir**, de développer et mettre en œuvre une vision favorisant la mise en commun des ressources, des préoccupations et des savoirs sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean et en fonction des priorités établies dans le PAII. Il est une plateforme de concertation cherchant l'innovation comme réponse aux besoins créés par le phénomène de l'itinérance.

## Objectifs

- Identifie les enjeux intersectoriels.
- Travaille de manière collaborative pour développer des stratégies viables. Cela implique la création d'hypothèses stratégiques, l'évaluation de leur faisabilité et la conception de plans d'action précis.
- Développe trois à cinq grandes orientations stratégiques de façon à optimiser et à pérenniser les initiatives.
- Chaque participant a le devoir d'accélérer l'adoption des mesures qui participent à la réalisation des orientations, et ce, dans son organisation.
- Résoudre les problématiques qui freinent l'atteinte des orientations.
- Mobiliser l'écosystème vers l'atteinte des objectifs ciblés.

## Membres

À définir. Des démarches sont en cours afin d'attacher cette structure à un comité déjà existant.

## Comités stratégiques

Il participe à la détermination des stratégies sur son territoire, fait le suivi de sa mise en œuvre des projets et des investissements de prévention et de lutte à l'itinérance.

**Responsable** : Coordonnatrice en santé mentale jeunes, dépendance et itinérance

## Objectifs

Les CS visent plus spécifiquement à :

- Veiller à maintenir un regard bienveillant du phénomène de l'itinérance au sein des partenaires.
- Poser un diagnostic sur les besoins créés par le phénomène de l'itinérance dans un RLS.
- Avoir une réflexion prospective sur les problématiques à venir et identifier les leviers stratégiques.
- Déterminer au niveau du RLS quelles seront les priorités à court et à moyen termes (max. 2 ans) et ce, à partir d'enjeux intersectoriels identifiés, des priorités du PARCI et ceux du TRSMDI-SSG.
- Planifier les étapes de la réalisation des priorités et allouer les tâches de réalisation aux acteurs concernés.
- Développer et communiquer une vision claire et innovante tout en favorisant son appropriation par l'ensemble des intervenants clés.
- Orienter les efforts vers la résolution de défis prioritaires.
- S'assurer d'une responsabilité et imputabilité claire en cette matière.
- Créer des lignes directrices en matière de développement de services, de suivi et de mise en place d'actions.

## Membres

Le membership est modulé selon les RLS et il intègre nécessairement des gens décisionnels des municipalités et des principaux organismes communautaires impliqués dans l'itinérance.

## Comités cliniques en itinérance

### Mandats

Le comité clinique a comme objectif premier de supporter la personne vers une stabilité résidentielle. Pour ce faire, elle peut soutenir une relocalisation, mettre en place des services qui peuvent contribuer à la réussite d'un placement en logement avant ou pendant celui-ci en impliquant les services du CIUSSS et/ou des services du communautaire.

Les comités siègent aux deux semaines. Les dossiers sont amenés en comité par des services de proximité. Lorsque le cas d'une personne est présenté au comité avec le consentement signé par celle-ci, une analyse est faite afin de prendre la

meilleure orientation possible en prenant compte des services antérieurs et actuels.

## Membres

- Un travailleur de rue.
- Un chef de service en santé mentale.
- Coordinatrice clinique en santé mentale.
- Coordinatrice clinique en dépendance.
- Coordinatrice clinique en itinérance.
- Éducatrice spécialisée en itinérance.
- Soutien à domicile au besoin.
- Pour Saguenay, nous avons SAPORA et le Travail de rue de Jonquière qui s'ajoutent.
- Pour Alma, nous avons Le Renfort qui s'ajoute.
- Pour Dolbeau, s'ajoutent le CSM L'Arrimage et la Maison du Cheminement

## Cellule opérationnelle

Ce comité se veut éphémère afin de répondre à un besoin ou à un défi particulier. La composition et le leadership sont variables selon les mandats qui lui sont confiés.

## 2.2 Synthèse des consultations

La rédaction de ce plan est dictée par un contact privilégié que nous avons eu lors de trois rencontres extraordinaires qui se sont tenues le 22 novembre, le 6 et le 13 décembre 2024. Ces rencontres ont permis d'informer les partenaires sur le PRCC, ses orientations et les actions à produire. Ils ont permis aussi d'arriver à un consensus sur les définitions de la clientèle visée, des échéanciers et des priorités régionales.

De plus, lors des rencontres régulières des différents comités de la structure participative, une présentation a été faite. Nous avons pu accueillir les besoins exprimés par les prestataires de services en itinérance, des municipalités, les centres Mamik (centres d'amitié autochtone) et des personnes ayant une expérience vécue. Il ne faut pas oublier que notre version préliminaire a été lue et commentée par tous les acteurs visés.

### 3. PRIORITÉS ET OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ

Les priorités communautaires s'appuient sur les acquis des dernières années en termes de services, de besoins exprimés par les dispensateurs de services et de ceux qui ont été révélés à la suite des consultations.

#### Priorités :

- Diminuer l'itinérance chronique.
- Consolider l'offre de service en réponse aux besoins physiologiques et de sécurité.
- Renforcer l'offre de services d'hébergement.

Pour ce faire, les partenaires régionaux touchés par l'itinérance ont comme objectifs de :

- Répondre aux besoins de base et de s'attaquer aux besoins urgents des personnes en situation d'itinérance vivant en campement ou hors refuge.
- Favoriser la sortie des personnes de la rue.
- Consolider les services de proximité offerts par les organismes qui œuvrent auprès des personnes en situation d'itinérance.
- Développer des réponses adaptées au milieu où ils sont implantés.

Rappelons également que la réponse offerte aux personnes doit être modulée selon les besoins, les types de clientèles et les problématiques spécifiques des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Les priorités s'appuient aussi sur les principes directeurs suivant :

- Avoir une approche visant à assurer la dignité des personnes.
- Maintenir un regard bienveillant du phénomène de l'itinérance au sein des partenaires.
- Promouvoir l'approche visant à favoriser la stabilité résidentielle avec accompagnement.
- S'assurer d'avoir une planification et une mise en œuvre inclusives.
- Garantir une coordination pour une prestation cohérente, équitable et efficace des services.

## 4. PLAN D'INVESTISSEMENTS

Cette section est dédiée à l'élaboration d'un plan d'investissements construit en considérant les acquis des dernières années en termes de services, de besoins exprimés par les dispensateurs de services et ceux des besoins exprimés lors des consultations ainsi que lors des rencontres des différentes structures de concertation.

### 4.1 Description des investissements de contrepartie du Québec en lien avec les campements et l'itinérance hors refuge

Les CISSS et les CIUSSS ciblés par l'initiative doivent faire la démonstration qu'un financement au moins égal à la contribution fédérale pour des activités comparables est investi dans la communauté. Il faut également démontrer que ces activités contribuent à offrir une réponse à l'itinérance hors refuge et aux campements. Pour ce faire, un tableau en annexe 1 est intégré au PRCC afin de démontrer que les investissements du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII) pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'inscrivent en cohérence avec l'esprit de ce financement. (Voir annexe 1).



## 4.2 Élaboration d'un plan d'investissement pour les allocations reçues

Cette section vise à décrire le financement qui sera octroyé à chacun des partenaires et des secteurs d'activité prévus au programme de financement de l'Entente Canada-Québec concernant l'itinérance hors refuge et les campements, et ce, par exercice financier. Il est à noter que le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean a reçu pour plus d'un million de dollars en demandes de financement, mais des choix difficiles ont dû être faits considérant les sommes disponibles et les priorités.

Nom du secteur d'activité correspondant	Nom de l'organisme financé	Coût par année 2024-2025 (financement du fédéral)	Coût par année 2025-2026 (financement du fédéral)	Description de l'activité	Autres sources de financement et montant (le cas échéant)
B- L'aide à l'obtention ou au maintien d'un logement, y compris un logement partagé	Fonds d'urgence	20 000 \$	0 \$	La prestation d'une aide financière à court terme pour éviter les expulsions ou la perte d'un logement en l'absence connue de solutions de remplacement adéquates.	
	Mesure grands froids	30 000 \$	20 000 \$		
C. Services de soutien à la clientèle - Services pour les besoins essentiels	Service d'intervention de proximité Domaine-du-Roy	15 000 \$	60 000 \$	Activités visant le travail de rue en intervention de proximité en itinérance auprès de la clientèle cible. Une ressource humaine par organisme de travail de rue en	25 000 \$ Contribution de l'organisme
	Comité de travail de rue Alma inc.	15 000 \$	60 000 \$		25 000 \$

Nom du secteur d'activité correspondant	Nom de l'organisme financé	Coût par année 2024-2025 (financement du fédéral)	Coût par année 2025-2026 (financement du fédéral)	Description de l'activité	Autres sources de financement et montant (le cas échéant)
				intervention de proximité auprès de la clientèle ciblée par le PRCC.	Contribution de l'organisme
	Toxic-Actions	15 000 \$	60 000 \$		25 000 \$
	Patro de Jonquière	15 000 \$	60 000 \$		Contribution de l'organisme
	Service de travail de rue de Chicoutimi	15 000 \$	60 000 \$		25 000 \$
	Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc.	100 000 \$	100 000 \$	Rehaussement des services 24h/7, d'une halte climatique/centre de jour à Chicoutimi.	150 000 \$ Autre source de financement

Nom du secteur d'activité correspondant	Nom de l'organisme financé	Coût par année 2024-2025 (financement du fédéral)	Coût par année 2025-2026 (financement du fédéral)	Description de l'activité	Autres sources de financement et montant (le cas échéant)
	Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc.	75 000 \$	75 000 \$	Rehaussement des services 24h/7 par le financement de 10 places du refuge non financées à Chicoutimi.	149 000 \$ Autre source de financement
	Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc.	50 000 \$	0 \$	Rehaussement des services 24h/7 par la consolidation du financement d'Alma.	PAII
	Centre Mamik	Une partie du 47 740 \$	7 740 \$	Les mesures de soutien adaptées à la culture des personnes autochtones.	3 000 \$ Contribution de l'organisme
D. Investissements en immobilisations	Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc.	75 000 \$	0 \$	Adapter un local aux besoins physiques d'une halte climatique/centre de jour.	125 000 \$ Autres sources de financement
	Centre Le Phare	50 000 \$	60 000 \$	Logements de transition. Ces montants ont pour but de meubler les appartements et	12 000 \$

Nom du secteur d'activité correspondant	Nom de l'organisme financé	Coût par année 2024-2025 (financement du fédéral)	Coût par année 2025-2026 (financement du fédéral)	Description de l'activité	Autres sources de financement et montant (le cas échéant)
				d'engager une ressource humaine afin de superviser 7 appartements.	Contribution de l'organisme
	Maison du Cheminement comme fiduciaire	40 000 \$	0 \$	Achat d'un bâtiment pour la création d'un refuge d'urgence et de logements de transition.	PAII

## 5. Résultats régionaux

Cette section détaille les résultats, les cibles et les indicateurs de suivi qui seront utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans la réduction de l'itinérance hors refuge et dans les campements, ainsi que la prévention de situations imminentes d'itinérance hors refuge ou dans les campements.

Secteurs d'activité	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles
B. Services de prévention de l'itinérance et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	Répondre aux besoins de base et de s'attaquer aux besoins urgents des personnes en situation d'itinérance vivant en campement ou hors refuge.	Nombre de personnes en situation d'itinérance (PSI) hors refuge qui ont bénéficié d'un service d'orientation vers des services pour répondre aux besoins de base à l'extérieur des refuges (services alimentaires, service d'aide budgétaire), ventilé mensuellement par organisme et par territoire.	Faire un portrait de la situation.
A. Services en matière de logement	Favoriser la sortie des personnes de la rue.	Nombre de PSI hors refuge qui a bénéficié des services des cellules cliniques, ventilé par territoire.	Faire un portrait de la situation.
A. Services en matière de logement	Favoriser la sortie des personnes de la rue.	Nombre de PSI vivant en campement ou hors refuge rejointes et placées en logement, ventilé par territoire.	Faire un portrait de la situation.
A. Services en matière de logement	Répondre aux besoins de base et de s'attaquer aux besoins urgents des personnes en	Nombre de PSI vivant en campement ou hors refuge rejointes et référées vers de l'hébergement de transition, ventilé par territoire de provenance et par ressources d'hébergement.	Faire un portrait de la situation.

Secteurs d'activité	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles
	situation d'itinérance vivant en campement ou hors refuge.		
A. Services en matière de logement	Favoriser la sortie des personnes de la rue.	Nombre moyen d'interventions lors de placement en logement de PSI vivant en campement ou hors refuge, ventilé par territoire de provenance et d'accueil.	Faire un portrait de la situation.
B. Services de prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	Répondre aux besoins de base et de s'attaquer aux besoins urgents des personnes en situation d'itinérance vivant en campement ou hors refuge.	Nombre de PSI hors refuge qui a bénéficié d'une approche de proximité et d'une réponse aux besoins de base, ventilé par territoire.	Faire un portrait de la situation.
B. Services de prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	Répondre aux besoins de base et de s'attaquer aux besoins urgents des personnes en situation d'itinérance vivant en campement ou hors refuge.	Nombre d'interventions moyen par PSI hors refuge qui a bénéficié d'une approche de proximité et une réponse aux besoins de base, ventilé par territoire.	Faire un portrait de la situation.

Secteurs d'activité	Résultats attendus	Indicateurs	Cibles
A. Services en matière de logement	Prioriser le placement en logement.	Nombre de PSI hors refuge qui est encore en logement 3 mois après leur placement, ventilé par territoire.	70 % des personnes en situation d'itinérance hors refuge placées en logement le sont encore 3 mois après leur placement.
C. Services de soutien à la clientèle	Consolider le continuum d'hébergement sur le territoire.	Nombre de nouvelles places financées accessibles dans les refuges d'urgence (en raison de l'ajout de lits).	Ajout de 8 places financées en refuge de Chicoutimi.
D. Investissements en immobilisation A. Services en matière de logement	Consolider le continuum d'hébergement sur le territoire.	Nombre de nouvelles places accessibles dans les logements de transition (en raison de l'ajout de lits).	Ajout de 7 places en hébergement de transition.





## 6. Communication et offre de service

Le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean diffusera le plan d'action sur son site Internet. De plus, une communication spéciale sera faite aux centres d'amitié autochtone du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui sont des partenaires en itinérance dans plusieurs de nos actions et ont été invités comme nos autres partenaires aux consultations et aux présentations.

Ayant un nombre d'anglophones très limité dans notre région, à la demande, une traduction du PRCC peut être offerte dans nos centres désignés.

## 7. CONCLUSION

Ce plan représente une réponse partielle aux défis vécus sur notre territoire, car les besoins sont grands et l'itinérance est une combinaison de plusieurs facteurs qui est en évolution selon les changements vécus par notre société.

Les liens de communication et de collaboration qui existent dans notre région sont de qualité, ce qui permet de voir les prochaines années avec plus d'optimisme et certainement de mieux répondre aux enjeux présents en privilégiant une combinaison de solutions adaptées au milieu. Notre communauté a démontré qu'il est possible de mobiliser tous les acteurs, de toutes les sphères concernées par le phénomène pour répondre rapidement à des enjeux nouveaux.

La majorité des partenaires consultés espère que les besoins identifiés dans l'exercice de consultation ainsi que les services proposés, représenteront d'importants vecteurs de mobilisation pour travailler à réduire les situations d'itinérance dans la région et les risques associés.

De plus, il est espéré que ces vecteurs de mobilisation interpellent des partenaires de plusieurs autres secteurs d'activité pour agir également sur une véritable prévention des problématiques sous-jacentes à l'itinérance que sont la pauvreté, l'exclusion sociale ainsi que la stigmatisation qui en découle.

Soyons à l'écoute des gens qui vivent cette réalité, ils nous pisteront vers des solutions mieux adaptées à leurs besoins.



## Annexe 1 Plan d'investissements PRCC

Région	Source de financement	Description de l'investissement	Secteur d'activité correspondant	Année d'investissement par Exercice financier	Montant du financement
Saguenay Lac-Saint-Jean	PAII 1.1 - Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les hébergements liés à la protection de la jeunesse	Ces investissements visent à dédier des unités de suppléments au loyer avec accompagnement selon l'approche SRA pour un profil de jeunes à risque imminent d'instabilité résidentielle. Une étude menée au Québec (Goyette et al., 2019) démontre que près du tiers des jeunes qui sortent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) sont en situation d'instabilité résidentielle, une donnée confirmée par les résultats du dénombrement ponctuel 2022. Plus de la moitié fréquentent les refuges (MSSS, 2023), tandis que le reste se trouve dans des situations précaires, y compris des campements.	A et B : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent entre autres aux personnes de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et d'agir sur le risque de bascule en situation d'itinérance de ces jeunes.	2023-2024	53 600 \$
				2024-2025	53 600 \$
				2025-2026	53 600 \$
	PAII 3.1 - Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance	Ces investissements visent à adapter les ressources existantes afin de permettre, entre autres, un hébergement sécuritaire aux personnes souffrant de problèmes de dépendance, qui rencontrent souvent des obstacles d'accès à certaines ressources d'hébergement d'urgence et services. De plus, les investissements permettent de rehausser les équipes de liaison dans les urgences hospitalières qui offrent un accompagnement pour planifier la sortie de la personne après une hospitalisation. Dans le rapport sur le dénombrement 2022 de Montréal, 54% des personnes sondées rapportent un problème de consommation de substances. Cette proportion s'élève à 80% pour les personnes ayant passé la nuit à l'extérieur.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent la création et/ou la transformation de lieux inclusifs et à haut seuil. Également, ils permettent de viser le rehaussement de services qui agissent sur le risque de bascule en situation d'itinérance des personnes à leur sortie des centres hospitaliers.	2023-2024	239 700 \$
				2024-2025	239 700 \$
				2025-2026	239 700 \$
	PAII 5.3 - Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent	Ces investissements visent à augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent. Ils s'inscrivent dans les initiatives de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA), qui visent à offrir des services de soutien personnalisés et adaptés aux particularités de ce profil de population, pour favoriser leur stabilité résidentielle. Les projets SRA s'accompagnent de Programmes de subventions aux logements (PSL) qui sont offerts attribués aux personnes par le biais de l'accès coordonné et basé sur des critères de priorisation basés sur la vulnérabilité des personnes. De plus, l'augmentation de l'offre de logements transitoires et permanents permet aux personnes en situation d'itinérance se retrouvant en situation hors refuge et/ou dans les campements de bénéficier de mesures de soutien favorisant leur accès à un logement adéquat et stable.	A et C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent aux personnes en situation d'itinérance de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et de fournir des services qui visent à améliorer la santé et le bien-être de ces personnes.	2023-2024	211 900 \$
				2024-2025	211 900 \$
				2025-2026	211 900 \$
	PAII 6.1 et 6.2 - Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition	Ces investissements visent à soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition pour accompagner vers des voies de sorties les personnes se retrouvant en situation d'itinérance. Ils contribuent également à adapter les services du continuum d'hébergement d'urgence et de transition aux besoins des populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les autochtones, en cohérence avec les besoins identifiés dans les cartographies régionales. La consolidation du continuum d'hébergement favorise également une approche coordonnée des services.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de réduire la pression sur les ressources d'hébergement d'urgence, qui refusent des personnes par manque de place. Ils favorisent l'accès, ce qui contribue à diminuer le nombre de personnes devant recourir à des campements.	2023-2024	1 146 997 \$
				2024-2025	1 610 588 \$
				2025-2026	1 610 588 \$
	PAII 6.3 - Consolider les services de proximité en itinérance	Ces investissements visent à consolider les services de proximité en itinérance, ce qui permet de rejoindre directement les personnes en situation d'itinérance dans leurs milieux de vie, incluant les lieux extérieurs et les campements, pour leur offrir les services dont elles ont besoin, notamment par le biais d'initiatives d'outreach. Également, ils visent l'adaptation de ressources d'hébergement existantes en dédiant des places à des personnes en situation d'itinérance ayant plusieurs troubles concomitants et ayant habituellement peu accès aux ressources étant donné leur profil. Enfin, ils visent le soutien aux services existants, pour les rendre plus équitables et accessibles.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de répondre également aux obstacles immédiats des personnes ciblées par le financement (ex., assurer une prestation de services inclusive et équitable et traiter les causes fréquentes de l'évitement des refuges)	2023-2024	118 600 \$
				2024-2025	118 600 \$
				2025-2026	118 600 \$
PAII 10.1 : Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit	Ces investissements visent à réaliser des projets dont l'objectif est de réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit. Ils permettent d'augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent, et de soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition grâce à des projets culturellement adaptés. Entre autres, le soutien financier permet également l'ajout de modalités d'accompagnement adaptées à la réalité des Premières Nations et Inuit, un groupe surreprésenté dans la population en itinérance. Lors du dénombrement de personnes en situation d'itinérance de 2022, c'était environ 13% des personnes répondantes qui s'identifiaient comme Autochtones (Premières Nations, Inuit, Métis ou autres peuples autochtones). Ces derniers étaient proportionnellement moins nombreux à avoir passé la nuit dans une ressource d'hébergement (transition, mixte ou pour personnes victimes de violence).	Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs de l'initiative fédérale et l'ensemble des activités admissibles, qui permettent de répondre de façon culturellement adaptée aux besoins spécifiques des Premières Nations et Inuit en itinérance.	2023-2024	80 000 \$	
			2024-2025	80 000 \$	
			2025-2026	80 000 \$	